

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**IROKO • ZEN**

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable  
Siège social : 4, rue de la Pompe – 75016 Paris  
En cours d'immatriculation

**Avis de convocation à l'Assemblée Générale Constitutive du 11 septembre 2020**

\*  
\* \* \*

**INFORMATION PREALABLE**

Compte tenu des circonstances sanitaires exceptionnelles liées au Coronavirus (COVID-19) et de l'obligation de faire respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale telles que prévues en dernier lieu par les décrets n°2020-663 du 31 mai 2020 et n°2020-724 du 14 juin 2020, nous avons pris la décision **de réunir l'Assemblée Générale Constitutive à huis-clos, hors la présence physique de ses associés.**

Ce procédé a été exceptionnellement permis par l'article 4 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et délibération des assemblées en raison de l'épidémie de Covid-19.

Dans le cadre de l'Ordonnance précitée ainsi que le décret n°2020-418 du 10 avril 2020, les modalités d'exercice du droit de vote à cette Assemblée ont été adaptées par rapport aux modalités habituelles afin de tenir compte des difficultés pratiques liées aux envois et réception d'éléments par voie postale et des conditions spécifique de tenue de cette assemblée en huis-clos.

L'Assemblée se tenant à huis-clos, la présence des associés n'est pas autorisée et aucun accueil du public ne sera assuré.

Dans ce contexte, nous vous invitons à voter ou à donner pouvoir au Président de Séance en nous retournant le bulletin adressé dans la convocation par voie postale ou par courriel (version scannée ou photo lisible) à l'adresse suivante : 4, rue de la Pompe – 75016 Paris.

\* \* \*  
\*

En conséquence, les associés de la SCPI Iroko • ZEN, sont avisés de la réunion à huis-clos, sur première convocation, de l'Assemblée Générale Constitutive qui se tiendra le **11 septembre 2020 à 10h30** au siège social : 4, rue de la Pompe – 75016 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des premiers membres du Conseil de Surveillance
- Nomination du premier Commissaire aux Comptes
- Nomination du premier Expert externe en évaluation
- Ratification de la nomination du dépositaire de la Société
- Validation des frais de *brokerage*
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

## TEXTE DES RESOLUTIONS

### PREMIERE RESOLUTION

#### ***Nomination des premiers membres du Conseil de Surveillance***

L'Assemblée Générale rappelle qu'un Conseil de Surveillance doit être institué, composé de sept (7) membres au moins et de dix (10) membres au plus, pris parmi les associés de la Société.

Après avoir pris connaissance des candidatures exprimées de :

- Monsieur Quentin ROMET, demeurant 11, rue François Ponsard – 75116 Paris, né le 31 mars 1990, fondateur d'Homunity,
- Madame Mathilde LOBRY, demeurant Blake Tower 162, 2 Fann Street, London EC2Y8AF, née le 15 mars 1985, Principal chez Ares Management,
- Monsieur Antoine LECONTE, demeurant 49, rue saint Georges – 75009 Paris, né le 2 décembre 1985, fondateur de Cheerz,
- Madame Louise BOUSQUET ANDREANI, demeurant au 95, rue de Rennes – 75006 Paris, née le 13 août 1984, directrice générale d'Agence Business,
- Monsieur Ralph PANY, demeurant 10, avenue du Général Mangin – 75016 Paris, né le 8 octobre 1984, Senior Asset Manager chez Swiss Life,
- Monsieur Julien WORMSER, demeurant 6 ter, rue du Bel Air – 92310 Sèvres, né le 14 mars 1978, Directeur général délégué chez Banque Wormser Frères,
- Monsieur Cédric BLANCHET, demeurant 5, rue d'Argout – 75002 Paris, né le 25 juillet 1969, Notaire,
- La société WAD GROUP, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 538 049 727, dont le siège social se situe 21, rue Martel – 75010 Paris, représentée par Monsieur Simon DAWLAT, demeurant 21, rue Martel – 75010 Paris, né le 18 juin 1984, fondateur de Batch,
- La société UL IMMO SAS, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 833 138 969, dont le siège social se situe 68, rue du Faubourg Saint Honoré – 75008 Paris, représentée par Monsieur Laurent USELDINGER, demeurant Park House, 9 College Road, SE21 7BQ Dulwith London, né le 3 novembre 1971, fondateur de UL Holding,
- La société TB PAT, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 830 384 152, dont le siège social se situe 15, boulevard Suchet – 75016 Paris, représentée par Madame Anne-Charlotte THEVES, demeurant 15, boulevard Suchet – 75016 Paris, née le 2 septembre 1978, Gérante Associée chez Patrimium Group,

L'Assemblée Générale nomme les dix (10) candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix favorables, pour une durée de trois (3) ans, en qualité de membres du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### DEUXIEME RESOLUTION

#### ***Nomination du premier Commissaire aux Comptes***

L'Assemblée Générale nomme en qualité de premier Commissaire aux Comptes de la Société pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

La société BM&A, SAS au capital de 1.200.000 €, immatriculée au RCS de Paris n° 348 461 443, dont le siège social est 11 rue Laborde – 75008 Paris, représentée par Madame Marie-Cécile MOINIER.

**TROISIEME RESOLUTION*****Nomination du premier Expert externe en évaluation***

L'Assemblée Générale nomme, sur proposition de la Société de Gestion, en qualité de premier Expert externe en évaluation de la Société pour une durée de cinq (5) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

Le cabinet CUSHMAN et WAKEFIELD Valuation, Tour Opus - 12/77 Esplanade du Général de Gaulle, 4 Place des Pyramides, 92081 PARIS LA DEFENSE, représenté par Philippe GUILLERM, Expert accepté par l'AMF.

**QUATRIEME RESOLUTION*****Ratification de la nomination du dépositaire de la Société***

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, par la Société de Gestion, de Oddo BHF, sis 12, boulevard de la Madeleine – 75009 Paris, en qualité de dépositaire de la Société.

**CINQUIEME RESOLUTION*****Validation des frais de brokerage***

L'Assemblée Générale valide les frais de *brokerage* tels que définis dans les statuts de la Société.

**SIXIEME RESOLUTION*****Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités requises par la loi.